

ÉTIQUETAGE



CLASSEMENT DES PRODUITS & PRÉCAUTIONS À PRENDRE

BIEN CONNAÎTRE

LE CLASSEMENT DES PRODUITS

Tout produit phytopharmaceutique fait l'objet d'un classement toxicologique et écotoxicologique, inscrit sur l'étiquette du produit et sur sa Fiche de Données de Sécurité (FDS).

Ce classement, déterminé lors de l'Autorisation de Mise sur le Marché, est illustré par des symboles et des mentions de danger « H » et des phrases de prudence « P ».

PRENDRE LES PRÉCAUTIONS

ADAPTÉES AUX PRODUITS UTILISÉS

Les mentions de prudence sont à respecter scrupuleusement car elles permettent de limiter les risques sanitaires ou environnementaux liés à l'utilisation de ces produits.

Ces mentions (par exemple : « P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements ») sont indiquées sur l'étiquette de chaque produit phyto, en face des symboles de danger.